



Conseil d'administration

323^e session, Genève, 12-27 mars 2015

GB.323/PFA/6

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment relatif aux audits et au contrôle

PFA

Date: 17 mars 2015

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Nomination du Commissaire aux comptes (2016-2019)

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à nommer le Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 75^e et 76^e exercices, la nomination prenant effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée de quatre ans.

Objectif stratégique pertinent: Gouvernance, appui et management.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: GB.320/PFA/8.

1. A sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration a pris des arrangements pour la nomination du Commissaire aux comptes pour 2016-2019. On trouvera dans le document GB.320/PFA/8 le détail de ces arrangements, qui prévoient notamment la constitution d'un jury de sélection chargé d'examiner les candidatures au poste de Commissaire aux comptes de l'OIT. Ce jury de sélection est en outre invité à formuler, à la présente session, une recommandation à l'intention du Conseil d'administration en vue de cette nomination.

2. Le jury était composé des personnes suivantes:

Gouvernements: M^{me} Vivian Asempapa (Ghana), représentant le groupe de l'Afrique

M. Dongwen Duan (Chine), coordonnateur régional, groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC)

M^{me} Andrea Strano/M. Douglas Sun (Etats-Unis), représentant le groupe des Amériques (GRUA)

M. George Papadatos (Grèce), représentant le groupe de l'Europe et de l'Asie centrale

Employeurs: M. Mthunzi Mdwaba (Afrique du Sud)

M. Hiroyuki Matsui (Japon)

Travailleurs: M. Luc Cortebeeck (Belgique)

M. Jens Erik Ohrt (Danemark)

3. Le Conseil d'administration rappelle qu'un appel à candidatures a été adressé à tous les Etats Membres pour ce poste. Sept candidats ont fait part de leur intérêt, et des demandes de proposition détaillées ainsi qu'une documentation sur l'OIT portant plus particulièrement sur le poste en question leur ont été adressées. Quatre candidats ont soumis une proposition formelle en retour. Le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) a procédé à l'évaluation technique de chacune de ces propositions et a remis un rapport au jury de sélection.

4. Dans son rapport, qui figure en annexe du présent document, le jury de sélection rend compte de ses travaux et présente ses conclusions.

Projet de décision

5. Prenant en considération le processus de sélection suivi et la recommandation unanime du jury de sélection, le Conseil d'administration nomme le Commissaire de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 75^e et 76^e exercices, la nomination prenant effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée de quatre ans.

Annexe

Rapport du jury de sélection pour la nomination du Commissaire aux comptes de l'Organisation internationale du Travail

Conformément aux arrangements pris pour la sélection du Commissaire aux comptes de l'OIT, quatre propositions formelles avaient été enregistrées à la date limite du 15 juillet 2014.

Le 6 novembre 2014, le jury de sélection (ci-après «le jury») s'est réuni pour examiner les propositions des quatre candidats et dresser une liste restreinte comportant trois noms au plus. Le jury a fondé son examen sur le résumé des propositions établi par le Chef auditeur interne de l'OIT, sur l'évaluation technique menée à bien par le Comité consultatif de contrôle indépendant et sur les propositions détaillées proprement dites.

A l'issue de son examen, le jury a inscrit sur la liste restreinte les trois candidats ci-après, présentés par ordre alphabétique:

- le premier président de la Cour des comptes de la France;
- le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines;
- le contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni.

Ces trois candidats ont été invités à présenter leur proposition au jury oralement le 14 mars 2015. Chacune des présentations a été suivie d'une séance de questions-réponses, pendant laquelle le jury a pu demander des précisions au candidat sur sa proposition et sur l'institution qu'il représentait. Le jury a été favorablement impressionné par la qualité et le contenu des différents exposés et a relevé que tous les candidats avaient démontré que l'organisation qu'ils représentaient était indépendante, comptait un personnel hautement qualifié ayant la capacité technique d'apporter à l'OIT un service de vérification externe à forte valeur ajoutée, avait une bonne compréhension des principaux risques et défis auxquels l'OIT doit faire face et était attachée à la cause de l'OIT et à ses valeurs.

Une fois toutes les propositions présentées, le jury a délibéré pour déterminer lequel des trois candidats figurant sur la liste restreinte devait être recommandé au Conseil d'administration comme prochain Commissaire aux comptes de l'OIT. Dans un premier temps, les membres du jury ont exprimé des points de vue divergents concernant le choix du candidat le plus qualifié. Cependant, étant donné qu'une majorité claire s'est dégagée en faveur de l'un des candidats et que la décision devait être prise par consensus, le jury a finalement choisi le président de la Commission de vérification des comptes. Le candidat que le jury a retenu à l'unanimité est donc le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines.

Pendant ses délibérations, le jury a étudié les points forts de chacun des candidats et est convenu que, en raison du niveau élevé de professionnalisme et des compétences techniques indéniables de l'ensemble des candidats, les aspects techniques ne suffiraient pas à eux seuls à les départager. A l'issue d'une autre série de discussions approfondies, et notamment d'une évaluation plus globale des présentations qui a pris en compte des aspects non techniques tels que la diversité de la base d'audit ou la façon d'envisager la relation avec le client, il est apparu que, sous cet angle, la présentation d'un candidat était plus convaincante que les autres.

Le jury a alors estimé que c'était là une occasion de nommer un commissaire aux comptes dont la présentation réponde clairement à ces préoccupations d'ordre plus général. En particulier, il a beaucoup apprécié la manière dont le candidat a décrit son expérience

positive de collaboration avec la direction d'un organisme des Nations Unies en qualité de commissaire aux comptes, qui l'a amené à mettre au point le progiciel de gestion intégré (PGI) de cette organisation et à faire en sorte que cette dernière adhère (sans réserve) au principe de la gestion axée sur les résultats et s'engage à faire le bilan de cette gestion, tout en assurant la promotion de la diversité et de la culture de l'apprentissage mutuel.

Le jury a certes constaté que le candidat avait une expérience limitée de la collaboration avec l'OIT, mais a jugé que cela ne devrait pas l'empêcher de procéder à une vérification externe de qualité, qui soit conforme aux normes professionnelles les plus élevées et qui réponde aux attentes du Conseil d'administration et de l'OIT. De plus, le jury a estimé que cette situation pourrait bénéficier à l'Organisation, car le candidat devrait pouvoir poser un regard neuf sur la vérification extérieure des comptes au BIT. Le candidat a déjà une expérience de cette vérification dans d'autres organismes des Nations Unies et a clairement démontré qu'il avait la capacité technique d'apprendre rapidement et d'intégrer la structure de gouvernance et de fonctionnement unique en son genre de l'OIT dans son approche de la vérification des comptes.